

## FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>N°48</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>Enseignant UPE2A 1<sup>er</sup> degré</b>
	PLACE DU POSTE	En référence à la circulaire nationale n° 2012-143 du 2-10-2012 et à la circulaire académique du 29/06/2015 (BA n°675), le poste est placé au sein d'un établissement du 1 <sup>er</sup> degré d'Aix-Marseille.
	MISSIONS	Assurer le premier accueil des familles d'EANA et d'EFIV. Evaluer chaque élève à son arrivée dans sa langue d'origine et en français afin de déterminer son niveau de classe et de mettre en place sa prise en charge en UPE2A. Assurer un enseignement du français langue étrangère et le français langue de scolarisation aux élèves nouvellement arrivés en France. Organiser l'emploi du temps individuel et évolutif de l'élève en élaborant un projet articulé avec le projet d'école. Organiser les réunions de concertation avec l'équipe pédagogique afin de mettre en œuvre les inclusions en classe ordinaire au fil de l'acquisition des compétences des élèves Travailler en collaboration avec l'équipe pédagogique en tant que personne ressource pour adapter les situations d'apprentissage et réaliser les évaluations formatives. Animer les rencontres avec les familles. Préparer les élèves à la passation du DELF prim. Participer en tant qu'examinateur-correcteur au DELF Prim et Scol. Travailler en étroite collaboration avec la structure du CASNAV. Il est rappelé qu'une UPE2A école a vocation à être itinérante. Le titulaire du poste pourra alors être conduit à intervenir sur plusieurs écoles.
	COMPETENCES	Les qualités et compétences suivantes sont attendues : - connaissance des publics EANA, EFIV, et les problématiques actuelles, - connaissances didactiques du Français Langue Etrangère/Français Langue de Scolarisation, - bonne connaissance des problématiques de l'évaluation. - volonté d'implication personnelle,
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Peut postuler tout <b>enseignant du premier degré</b> , titulaire de l'Education nationale, <b>exerçant à plein temps</b> dans les Bouches-du-Rhône, ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue étrangère et/ou justifiant d'une expérience dans le domaine. A compétences égales, priorité sera donnée à un candidat relevant des procédures légales de reclassement.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI : 30points. Indemnité de suivi et d'orientation des élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les personnes intéressées sont invitées : - à remplir la demande de candidature - à faire parvenir par la voie hiérarchique, une lettre de motivation, leur curriculum vitae, un avis circonstancié de leur supérieur hiérarchique, ainsi qu'une copie de leur dernier rapport d'inspection à l'adresse suivante :  Madame la responsable académique du CASNAV 26-28 boulevard Charles Nédélec, 13001 MARSEILLE  Une copie du dossier de candidature sera transmise directement par mel ( <a href="mailto:ce.casnav@ac-aix-marseille.fr">ce.casnav@ac-aix-marseille.fr</a> ). <b>Date limite de dépôt du dossier : 19 juin 2020</b>  <b>Les candidats retenus seront ensuite convoqués à un entretien. La convocation est exclusivement envoyée sur la boîte académique.</b>
	CONTACT	Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de Mme Béatrice Piqué soit par téléphone (04 91 99 68 52), soit par mel ( <a href="mailto:ce.casnav@ac-aix-marseille.fr">ce.casnav@ac-aix-marseille.fr</a> ).